



Cadre d'action régional pour l'Europe et l'Amérique du Nord

Adopté lors de la Conférence sur l'Éducation pour tous
pour l'Europe et l'Amérique du Nord
Varsovie, Pologne, 6-8 février 2000



Préambule

Sur invitation de l'UNESCO, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de la Banque mondiale, les représentants officiels de trente-neuf pays d'Europe et d'Amérique du nord ainsi que des représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales se sont réunis à Varsovie du 6 au 8 février 2000. Les participants ont lu et pris note du document préliminaire portant sur le Cadre d'action devant être défini à l'occasion du Forum mondial sur l'éducation à Dakar. Les débats ont eu lieu autour du rapport présenté par le Forum consultatif sur l'Éducation pour tous, rapport basé sur les contributions de trente et un pays ainsi que sur deux synthèses : l'une portant sur l'Europe centrale et orientale et l'autre, émanant de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), sur les pays membres de cette organisation.

Il y a dix ans, la Conférence de Jomtien a affirmé la nécessité de faire appliquer le droit à l'éducation stipulé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et de répondre aux besoins éducatifs de base dans tous les pays du monde.

Au cours de la dernière décennie, tous les pays européens ont ratifié la Convention sur les droits de l'enfant. Depuis, un certain nombre de conférences internationales ont insisté à maintes reprises sur l'importance de l'éducation de base dans le développement social et économique. Le Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995) a fixé à 2015 la date définitive pour l'Éducation primaire universelle, année qui devient dorénavant la date de référence pour le mouvement de l'Éducation pour tous.

L'apprentissage et l'apprenant sont au cœur de l'apprentissage tout au long de la vie, qui est lui-même un concept cyclique, épisodique et continu qui implique à la fois des épisodes voulus et des épisodes non prévus d'apprentissage de nature informelle et formelle. L'Éducation de base fait partie de l'apprentissage tout au long de la vie. Il est d'une importance capitale d'évaluer l'expérience des apprenants afin de produire des programmes scolaires et de donner lieu à des occasions d'apprendre : une éducation qui soit aussi bien de tous que pour tous. La participation dans l'apprentissage confère de l'assurance, le sens de la citoyenneté et de l'autonomie.

L'évolution au cours des dix dernières années

La tendance dans le monde est au développement d'économies de marché libre et à la mondialisation. Elle s'accompagne d'une prise de conscience de l'importance de l'éducation et de la formation. La plupart de nos pays ont en commun une tendance au déclin démographique, ce qui accroît alors l'importance de la qualité de l'éducation, qu'il s'agisse de celle des enfants, des jeunes ou des adultes de tous âges et aiguise le besoin d'une éducation tout au long de la vie.

Les assertions de Jomtien n'ont pas toujours été prises en compte à leur juste mesure en Europe et en Amérique du nord : on estimait que l'éducation de base y avait été mise en œuvre puisque l'éducation primaire et le premier cycle de l'éducation secondaire y étaient pratiquement universels. Cependant, bien que notre région demeure celle où les résultats de l'éducation de base sont le plus proche de la « vision élargie » de Jomtien, la décennie passée a été marquée par des régressions et des écueils liés en particulier à une recrudescence des inégalités sociales, de la violence et, dans certains pays, de la guerre.

Dans la partie orientale du continent européen, le système politique et économique est en cours de transformation. Cependant, du point de vue de l'éducation de base, la transition de ces pays en direction de l'économie de marché libre n'est guère positive :

- En termes financiers, car il y a eu dans la plupart des cas une réduction des frais consacrés à l'éducation ;
- En termes de qualité, puisque l'insuffisance des salaires de certains enseignants a conduit ceux-ci à chercher des sources de revenu complémentaires, que le matériel pédagogique fait défaut, en particulier les manuels scolaires et les ordinateurs et enfin que les conditions et les lieux d'enseignement se détériorent ;
- En termes d'équité, puisque la contribution accrue demandée aux familles et aux collectivités sur le plan local est en train de conduire à une inégalité qui touche particulièrement les familles les plus défavorisées et les zones les plus pauvres, notamment les zones rurales. Dans un contexte de sociétés où les inégalités sociales se creusent, ceci est vrai en particulier en matière d'éducation des jeunes enfants, qu'il s'agisse de l'accès à des établissements d'enseignement ou des ressources des parents.

Ces difficultés n'ont pas réduit de manière significative le pourcentage d'enfants scolarisés à plein temps, qui reste élevé malgré le léger fléchissement observé dans un certain nombre de cas. Cependant, à long terme, il est certain qu'elles auront une incidence négative sur les résultats scolaires.

En Europe occidentale et en Amérique du nord, un enseignement déjà universel dans le primaire et dans le premier cycle de l'enseignement secondaire a été la base d'une dynamique de développement dans les autres sphères. Les dépenses dans l'éducation ont continué à augmenter, au rythme du PIB et souvent même plus rapidement que celui-ci. L'éducation des jeunes enfants a été accrue dans de nombreux pays, même si les situations demeurent très inégales d'un pays à un autre.

Pourtant, comme c'est le cas dans les pays d'Europe orientale, on est inquiet quant au devenir de la qualité et de la non-discrimination. Des signes préoccupants sont en train de se faire jour : augmentation du taux d'abandon scolaire ; manque de motivation d'un certain nombre d'élèves donnant lieu à un absentéisme scolaire endémique ; moins bons résultats des élèves les plus défavorisés — 10 %, 20 % du total, et parfois davantage — qui n'atteignent pas le niveau requis, en particulier pour une intégration satisfaisante dans le monde du travail ; et enfin développement du phénomène d'exclusion sociale, de « désaffiliation », de toxicomanie, de violence, et ce chez des élèves de plus en plus jeunes. Non seulement le progrès n'a manifestement pas su réduire les

inégalités d'ordre social, géographique ou ethnique dans l'enseignement, mais le fossé est de surcroît en train de se creuser entre la majorité des jeunes et une frange constituée d'enfants issus des milieux les plus démunis et connaissant une détresse de plus en plus grande. Ce fossé existe également chez les adultes et marginalise notamment ceux d'entre eux qui n'ont pas de qualification professionnelle ou qui sont analphabètes.

Les pays d'Europe et d'Amérique du nord ont une responsabilité envers les régions du monde où l'éducation est moins généralisée. Ils endossent cette responsabilité en pratiquant une coopération et une aide au développement sous des formes bilatérales et multilatérales. Dans le domaine de l'éducation, il apparaît que cette assistance s'intéresse à présent davantage à l'éducation de base. Cependant, en dépit des engagements pris par les chefs d'États à Jomtien et à Copenhague de l'accroître, cette aide a décliné au cours de la décennie passée.

Le façonnage d'une conception

La Déclaration mondiale sur l'Éducation pour tous a appelé à une conception élargie et à un engagement renouvelé en stipulant, dans son article premier, l'objectif de l'éducation de base. On peut le résumer en disant qu'il permet à chaque femme et à chaque homme de développer son potentiel personnel pour parvenir à une autonomie intellectuelle, pour s'intégrer dans la société et pour participer au développement de celle-ci.

L'intégration dans une société dépend de la nature de cette société. L'éducation a donc un aspect national et parfois même un aspect sous-national. D'après la Déclaration de Jomtien, « le champ des besoins éducatifs fondamentaux et la manière dont il convient d'y répondre varient selon les pays et les cultures et évoluent inévitablement au fil du temps ».

Au cours des dix dernières années, nous sommes devenus de plus en plus conscients de l'existence d'une interaction de plus en plus forte entre les pays, influencée par l'évolution technique et le partage des idées : c'est le phénomène qu'on désigne sous le nom de mondialisation. L'une de ses caractéristiques est l'importance fondamentale du savoir, qui permet le changement, et de l'éducation, qui rend ce changement acceptable. L'évolution stipulée dans la Déclaration de Jomtien devrait donc conduire à une convergence des niveaux éducatifs des pays du monde entier. Or un système éducatif ne peut pas être coupé de ses racines historiques, culturelles, religieuses ou linguistiques, que nos concitoyens considèrent comme essentielles, sans aucun doute en réaction à la menace de perte d'identité que la mondialisation fait planer.

Pour veiller à un développement durable et pacifique dans les pays d'Amérique du nord et d'Europe, il convient d'insister de nouveau sur le besoin « d'apprendre à vivre ensemble » dans le contexte de l'Éducation pour tous. Ceci devrait permettre à chacun de mieux se comprendre et de mieux comprendre autrui, puis

de contribuer aux progrès du monde dans le sens d'une unité respectueuse d'une diversité créative et fondée sur elle. À cet égard, il est nécessaire de renouveler les efforts pour combattre le racisme, l'ethnocentrisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

L'éducation à la citoyenneté démocratique ne signifie pas seulement d'enseigner des règles démocratiques, mais avant tout de développer chez les personnes la réflexion et la créativité. Elle repose sur la compréhension de ce que la démocratie n'est pas fixe et immuable, mais qu'elle doit être bâtie et rebâtie tous les jours dans toutes les sociétés. Au cours des dix dernières années, nos pays ont été unis par la volonté de mettre sur pied des sociétés démocratiques. Dans ces sociétés, l'avenir doit être inventé et construit. La mission de l'éducation est de préparer les futurs citoyens afin qu'ils puissent prendre part à cette initiative.

Dans le passé, on pouvait définir l'éducation de base comme une obligation dictée par l'État et couvrant la période de l'enfance et donc celle de l'école primaire. Aujourd'hui, une telle définition est à plusieurs égards insuffisante :

- Du fait du développement du savoir et de son incidence sur la vie des gens, l'éducation de base demande davantage de temps : dans nos pays, elle couvre au moins le premier cycle de l'enseignement secondaire et s'étend à d'autres niveaux.
- L'éducation de base ne peut être définie seulement comme étant une période obligatoire, elle doit désormais être définie en termes de résultats.
- L'éducation de base devrait en effet devenir une « éducation pour chacun » indépendamment de l'âge, de l'origine socioéconomique, du sexe et du lieu d'habitation, une éducation fondée sur le respect de la différence. Les problèmes à résoudre concernent ceux qui n'atteignent pas le niveau requis pour une bonne intégration dans le monde du travail et qui ne peuvent pas participer au développement social. Les enfants en situation d'échec viennent souvent de familles très démunies et, inversement, l'échec scolaire conduit souvent à l'exclusion sociale. La solution à ces problèmes va donc étroitement de pair avec des stratégies de lutte contre la pauvreté.
- La définition de l'éducation de base n'est plus dictée par l'État seul : dans de nombreux cas, les attentes de la société et des familles, l'économie ainsi que le savoir extérieur au système éducatif formel ont conduit à une évolution de la durée de la période éducative et son contenu.
- Étant donné que la société évolue rapidement, chaque individu a besoin d'une éducation tout au long de la vie : apprendre à apprendre est maintenant considéré comme une compétence fondamentale pour tous. L'extension du domaine de l'éducation de base des adultes aux enfants, aux jeunes et aux adultes sortis du circuit scolaire est essentielle pour parvenir à un apprentissage tout au long de la vie.

Ce processus commence fondamentalement à la naissance. Les services d'éducation et de soins de la petite enfance doivent être globaux et intégrés afin de garantir la survie, la croissance et le développement des jeunes enfants. Une plus grande attention doit être apportée en particulier aux enfants de moins de trois ans, aux enfants en situation difficile, ainsi qu'aux enfants dans les zones rurales pour qu'ils participent et qu'ils aient accès à des programmes destinés à la petite enfance de qualité.

Les personnes chargées de veiller sur l'enfant sont en premier lieu les parents. La famille et la société jouent quant à elles un rôle important. À cet égard, une grande attention mérite d'être portée sur la relation entre l'éducation et les soins à la petite enfance d'une part et, d'autre part, l'éducation aux adultes. En apprenant, les parents et les grands-parents stimulent l'apprentissage des enfants. Les succès ou les échecs scolaires de l'enfant jouent à leur tour sur la manière dont cet enfant apprendra plus tard au cours de sa vie d'adulte. Les perspectives d'un système d'éducation et de protection sociale de la petite enfance, son fonctionnement ainsi que les politiques relatives à ce système peuvent varier d'un pays à un autre, mais un consensus s'affirme autour de l'idée que certaines formules de programmes destinés à la petite enfance et axés sur le développement global de l'enfant sont essentielles pour favoriser le développement social, psychologique, affectif et cognitif du jeune enfant.

Les trois plans d'actions

Dans chaque pays

1. Définition de l'éducation de base

La définition de ce qu'est l'éducation de base doit être formulée en termes de niveaux à atteindre et de savoir et de compétences à acquérir conformément à la « vision élargie » de Jomtien, et non se référer à une période d'enseignement scolaire obligatoire.

L'éducation de base permet le développement personnel, l'autonomie intellectuelle, l'intégration dans la vie professionnelle et la participation au développement de la société dans le contexte d'une démocratie. Afin de parvenir à ces objectifs, l'éducation de base doit conduire à l'acquisition :

- De compétences clés, qui sont autant d'instruments de développement personnel et qui deviennent plus tard les fondements d'un apprentissage tout au long de la vie ;
- D'une première orientation professionnelle ;
- Du savoir, des valeurs et des facultés qui sont nécessaires au développement individuel et à l'exercice d'une citoyenneté participative et responsable dans une démocratie.

2. Objectifs opérationnels pour 2015

- Toutes les jeunes femmes et tous les jeunes hommes réussissent leur éducation de base telle qu'elle est définie dans leur pays, grâce à leur éducation initiale ;
- Les jeunes et les adultes qui n'ont pas atteint le niveau fixé pour l'éducation de base, ou qui en ont perdu les compétences, se voient offrir les moyens d'entreprendre une formation afin d'atteindre ce niveau. La promotion de l'alphabetisation en particulier est une tâche essentielle ;
- Dans le cadre de son droit à l'éducation, chaque enfant âgé au moins de trois ans se voit proposer l'accès à une éducation pré-primaire sur demande de ses parents.

3. Les stratégies

3.1. Le Plan d'action national

Mettre sur pied, après consultation de tous les intéressés, un Plan d'action national prévoyant des intentions et des objectifs précis et convenir de jalons pour en évaluer les progrès. Ce plan accordera une attention particulière au droit des groupes défavorisés à l'éducation.

3.2. L'affectation des ressources

Il faut maintenir le volume des investissements actuellement consacrés à l'éducation, malgré une tendance démographique à la baisse. Si on a réduit les dépenses dans l'éducation depuis 1990, il faut augmenter l'investissement dans ce secteur pour le ramener à son niveau d'alors. En prenant comme référence les besoins en ressources, il faut accroître l'efficacité des ressources utilisées. Il faut donner à l'éducation une grande priorité et la part du PNB qu'un pays consacre à l'éducation ne devrait pas être inférieure à 6%, comme le recommande la Commission internationale sur l'éducation pour le XXI^e siècle présidée par Jacques Delors.

3.3. Des affectations équitables

Il faut garantir que l'affectation des ressources publiques dans le domaine de l'éducation dans les sous-secteurs et les collectivités contribue à réduire les inégalités en matière d'accès et de qualité plutôt qu'à les exacerber, en particulier si on fait jouer des mesures de discrimination positive.

3.4. Des partenariats efficaces

Mettre en place des formules institutionnelles et juridiques qui garantissent un partage réel des responsabilités au sein des diverses instances (centrales, régionales et locales) de l'administration chargée de l'enseignement.

Promouvoir des partenariats efficaces et formels entre les écoles, les enseignants, les familles, les collectivités, la société civile, les employeurs, les associations de bénévolat, les services sociaux et les pouvoirs politiques. Ceci est particulièrement important pour les groupes exclus : les parents doivent avoir la possibilité de faire part des difficultés qui font obstacle à une éducation harmonieuse de leurs enfants et de prendre part à l'élaboration de solutions susceptibles de lever ces obstacles. L'éducation à une citoyenneté démocratique dépend également de l'efficacité du partenariat et doit veiller à l'engagement de l'ensemble de la société pour prévenir le racisme et la xénophobie. Il est en particulier important de soutenir, à travers l'éducation tout au long de la vie, les actions valorisant la citoyenneté entreprises par des organisations non gouvernementales et des associations citoyennes qui participent à la dynamique démocratique et au développement culturel. Seuls les partenariats permettent de profiter de la totalité des possibilités que la société offre à l'apprentissage, en particulier celle de garantir que tous les adultes aient le droit à l'éducation. Nombreux sont les adultes qui ne profitent jamais des possibilités d'apprendre après l'école. L'Éducation pour tous doit s'attaquer à ce

problème. La Semaine internationale des apprenants adultes (septembre 2000), qui fait suite à la Journée internationale de l'alphabétisation, est un moyen d'encourager la participation à l'apprentissage des adultes, et ainsi de renforcer la solidarité internationale.

En outre, les partenariats, qui contribuent à établir des ponts entre l'éducation et la vie active, profitent pleinement d'un contexte de l'emploi en évolution et offrant des propositions d'emploi de plus en plus nombreuses (pas forcément rémunérées ou bien partiellement rémunérées). Les services d'information et d'orientation professionnelle doivent être enrichis pour s'adresser aussi bien aux jeunes qu'aux adultes.

3.5. Comment aborder des questions spécifiques

Cerner un ensemble spécifique de problèmes et mettre en œuvre des stratégies pour le traiter. L'expérience de la décennie passée dans cette région indique que, parmi ces problèmes, on pourrait trouver celui d'identifier les enfants exclus du système éducatif de base (enfants vivant dans les campagnes, enfants handicapés, fillettes, enfants des rues, minorités ethniques, enfants victimes de conflits et enfants porteurs du VIH ou atteints du sida) et de mettre en œuvre des programmes flexibles et créatifs afin d'honorer leur droit à une éducation de base.

Parmi les pistes prometteuses, on peut relever les suivantes :

- Une plus grande place accordée à l'initiative, à la créativité et à la prise de décision des enseignants ;
- Une plus grande attention à cultiver un comportement positif envers l'apprentissage ;
- Une attention particulière aux compétences générales, aux expériences de la vie active et aux compétitions ;
- Repenser le contenu et l'organisation de l'éducation générale en la mettant en prise avec la vie contemporaine et les élèves ;
- Améliorer la qualité de l'éducation en veillant à ce que les écoles soient saines, efficaces et protectrices envers les enfants. Ceci implique une définition plus large de la qualité, qui englobe notamment la qualité des conditions offertes aux apprenants (santé, alimentation, etc.), la qualité de l'enseignement, y compris les mécanismes d'évaluation et le matériel pédagogique, la qualité du processus d'apprentissage (enseignants et technologies pour améliorer l'enseignement) et la qualité de l'environnement pédagogique (construit autour de l'enfant, attentif aux questions de discrimination sexuelle, sain et sûr). En outre, l'éducation de base peut jouer un rôle dans la réduction des risques d'infection par le VIH, de sida ainsi que d'autres risques de maladies.
- L'apprentissage intergénérationnel est fondamental : l'apprentissage que les parents et les grand-parents font améliorer celui des enfants. A tour de rôle, le succès et l'échec de l'apprentissage à l'école a des incidences sur la manière dont les adultes apprennent plus tard dans leur vie ;
- Développer et encourager la prise de conscience de la dimension culturelle de chaque pays, la compréhension des différences, les échanges interculturels et la créativité ainsi que la défense de la démocratie et des valeurs universelles par toutes les formes de pratiques éducatives qu'elles soient formelles ou non formelles ;

- Soutenir les efforts en faveur de l'éducation à la citoyenneté tout au long de la vie des organisations non-gouvernementales et des associations citoyennes qui participent à la dynamique démocratique et au développement culturel.

3.6. Le suivi

- Mettre en place un suivi qui permette de mettre en regard les niveaux atteints avec les niveaux exigés, et en particulier de déterminer, en termes sociaux et géographiques, les populations qui rencontrent le plus de difficultés à atteindre les objectifs fixés. Définir des indicateurs relatifs à l'éducation et aux soins destinés à la petite enfance. Les politiques basées sur la recherche devraient explorer comment apprennent les personnes et les sociétés où elles vivent, et à défaut pourquoi elles n'apprennent pas ;
- Établir des systèmes d'amélioration de la qualité pour permettre au personnel responsable de l'éducation d'affecter des ressources en fonction des besoins et des priorités reconnus sur le plan local comme nécessaires. L'enrôlement dans ce processus des parents, des enseignants et des représentants de la collectivité peut promouvoir l'appropriation et aider à renforcer le sens de responsabilité localement.

3.7. Le personnel

Tous les acteurs travaillant dans les secteurs éducatif, social, culturel et sanitaire font partie du personnel de l'éducation de base et de la formation de base.

Le principal objectif est d'instiller dans les institutions et parmi le personnel responsable de l'éducation, la volonté nécessaire pour atteindre le but qu'est la réussite scolaire de chaque élève et de mettre en œuvre les pratiques nécessaires pour atteindre cet objectif. Il suppose en particulier que les enseignants chargés de la formation et du recyclage professionnel évaluent les écoles et les enseignants, coordonnent leur action et forment les enseignants ainsi que les intervenants sociaux à dialoguer avec les familles exclues et avec les parents des élèves en difficulté.

La Conférence régionale de l'EPT à Varsovie fait référence à des documents déjà adoptés sur le plan international, comme la Convention de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur le Statut des enseignants et les Recommandations de la 45^e Conférence internationale sur l'éducation de 1996. Des mesures destinées à améliorer le statut social des enseignants de tous les niveaux scolaires devraient être prises. Ce ne sont pas seulement les traitements des enseignants qui sont en cause, mais également les titres scolaires et universitaires et l'accès aux études supérieures. Dans le même temps, il convient d'insister sur le fait que la profession d'enseignant est par nature liée à la prise de décision et à la planification, d'une part, et, d'autre part, sur la nécessité d'identifier et de résoudre les problèmes plutôt que de se contenter de transmettre du savoir et de suivre des règles. La reconnaissance de cet état de fait a des conséquences sur les objectifs et sur l'esprit des programmes de formation destinés aux enseignants en exercice. Les enseignants ainsi que leurs organisations doivent avoir la possibilité de participer au processus de formulation des politiques relatives à l'éducation.

De plus, on devrait également insister sur le rôle essentiel des universités et des autres établissements d'éducation supérieure aussi bien en matière de recherche en éducation que de formation préalable des enseignants. Des politiques axées sur la recherche devraient explorer comment les personnes et la société où elles vivent apprennent et pourquoi elles le font.

Dans la région

1. Faciliter le partage de l'information, les pratiques appropriées et les expériences intéressantes dans la gestion et l'amélioration des systèmes d'éducation de base dans toute la région, de manière à trouver des solutions convergentes communes. Cette coopération régionale devrait dépendre de structures existantes, intergouvernementales (Conseil de l'Europe, UNESCO, OCDE, Union européenne, CEI, Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), etc.) et non gouvernementales. On peut encourager la mise en place de ces échanges de diverses manières, notamment grâce au courrier électronique, à la communication écrite, ou encore au sein de réunions et de comités ad hoc.
2. Étant donné le besoin de poursuivre l'amélioration des systèmes éducatifs, en particulier dans les économies durement touchées des pays d'Europe centrale et orientale, de nouveaux flux d'assistance financière sont nécessaires et devraient être assurés. À cet égard, les organisations bilatérales, régionales et multilatérales sont invitées à réévaluer leurs priorités et à prendre en compte le substantiel accroissement de l'assistance à l'éducation.

Avec le monde entier

Il faut donner la possibilité à l'éducation de jouer son rôle clé pour un développement durable, dans le contexte de la mondialisation et en respectant les responsabilités de chaque pays. On peut y parvenir en mettant en œuvre les mesures suivantes :

1. Renforcer la capacité des pays en développement à identifier leurs besoins, à gérer leur développement et à s'en approprier en travaillant en étroite partenariat en vue d'atteindre les objectifs qui seront définis lors du Forum de Dakar.
2. Encourager les organisations internationales, notamment l'UNESCO et son Institut de statistique, à améliorer et à rassembler sur le plan international des données comparables, à développer une recherche de qualité et ainsi permettre à la communauté mondiale d'évaluer les résultats par rapport aux objectifs qui seront fixés à Dakar. Ce processus devrait être réalisé en coopération avec les institutions de recherche et de statistique nationales et régionales. On demandera aux organisations internationales d'aider à la mise en place de moyens sur le plan national pour recueillir et analyser ces statistiques.
3. Corriger le volume d'assistance dispensé par les pays dans notre région et en réserver une partie suffisante à l'éducation de base afin de satisfaire les attentes de tous les acteurs présents dans le domaine de l'Éducation pour tous.
4. Étant donné qu'il n'existe pas de modèle commun d'aide au développement à l'étranger, il faudrait que les pays d'Amérique du nord et d'Europe envisagent de commencer dès à présent à en repenser les différentes modalités en vue de préparer le Forum de Dakar.
5. Le projet de Déclaration de Dakar révisé devrait être disponible pour tous les ministres, institutions et autorités intéressés au plus tard le 30 mars afin qu'il puisse être convenablement consulté et qu'on puisse parvenir à un consensus. ■